



Protocole Covid19 pour les rendez-vous avec l'accordeur

En raison de l'épidémie, des mesures strictes sont prises par l'accordeur et par le client. Du respect de ces mesures dépend l'exécution de la prestation.

De la part de l'accordeur

- **Déplacement** en transport individuel uniquement (scooter ou voiture).
- **Port d'un masque** de protection lors de toute interaction avec le client, désinfection des mains au gel hydro-alcoolique avant et après l'intervention
- **Désinfection** du clavier avant et après l'intervention
- **Facturation électronique** systématique (envoyée au plus tard le soir après le rendez-vous)

De la part du client

- **Ne pas être malade** ou en phase de contagion connue pour toute personne au domicile du client ; en cas contraire, **avertir** l'accordeur lors de la prise de rendez-vous, des mesures de précaution supplémentaires sont à prévoir
- **Bien aérer la pièce** avant le rendez-vous ; fenêtres fermées pendant l'accord.
- **Préparation du piano** : dégager le haut (ou le couvercle) du piano de tout objet, partition, etc, le rendre accessible sans gêne pour l'intervention de l'accordeur, et suffisamment éclairé
- **Paiement** préférentiellement par virement bancaire, ou par espèces remises dans une enveloppe, somme exacte préparée ; à défaut, par chèque

De part et d'autre

- **Respect des gestes barrières et de la distanciation sociale**
- **Pendant l'accord** l'accordeur et le client ou toute autre personne doivent être le moins possible dans la même pièce. Les animaux domestiques, même très sympathiques, ne doivent pas être en contact.

Seul le respect de ces mesures permet la tenue de rendez-vous pour l'accord des pianos,

Ces mesures sont à respecter impérativement tant que nécessaire.

Ce protocole est en conformité avec les [recommandations du ministère du travail](#)

Mis à jour le 17/06/20